

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20260306DEC027

Objet: Avenant n° 5 relatif au marché n° 2023-716 relatif à la Construction du groupe scolaire Les Genêts lot n° 18 "Aménagements extérieurs"

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 18 "Aménagements extérieurs" conclu avec la société SAS GREEN STYLE,

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'avenant n° 5 au marché n° 2023-716 :

- Titulaire : SAS GREENSTYLE – 69310 OULLINS-PIERRE-BENITE
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot n° 18 : Aménagements extérieurs
- Montant de l'avenant : + 5 532,18 euros H.T.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**



**Construction du groupe scolaire Les Genets**

**Lot n° 18 – Aménagements extérieurs**

**N° 2023-716**

**Avenant n°5**

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS GREEN STYLE** – 19 chemin de la Lône – 69310 PIERRE BENITE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 841 496 896 représentée par son Gérant Monsieur Daniel LACHANA, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

## Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société GREEN STYLE le marché public n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°18 : Aménagements extérieurs pour un montant de 659 192, 57 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres ont été supprimés.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

## ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Habillage côté plateforme maternelle : + 25 70,00 euros H.T
- Panier de basket officiel RAL spécial 5023 : + 4 250,00 euros H.T
- Adaptation de la clôture aux logettes électriques (maison de quartier) : + 3 006,90 euros H.T
- Ouverture des fosses de plantations type 2 + amendement bosquets arbustifs et forestier (40cm) : + 294,24 euros H.T
- Sols de plantations type 2 + amendement pour bosquets arbustifs et forestier (40cm) : + 431,52 euros H.T
- Module 5 : plantations mise à distance - arbustif - 2 à 3 sujets/m carré : + 3 170,40 euros H.T
- Sols de plantations type 3 + amendements et préparation du sol pour prairie (15cm) : + 272,95 euros H.T
- Paillage mulch - ép 10cm : + 639,12 euros H.T
- Ganivelle renforcée ht 50cm : + 1 580,00 euros H.T
- Portail T7 - double battant bois ajouré, h=1m l=2.5m : + 3 550,00 euros H.T
- Fourniture seule de potelet : + 3 300,00 euros H.T

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Potelets 1m : - 4 763,75 euros H.T
- Panier basket : - 4 317,76 euros H.T
- Enrobé - enrobé - ép 6cm : - 1 605,24 euros H.T
- Enrobé - couche de réglage GNT 0/31.5 - ép 10cm : - 403,76 euros H.T
- Enrobé - reprise sur trottoirs existants / terrassement d'espaces verts complémentaires - ép 6cm : - 2 227,68 euros H.T
- Portail T3 - double battant bois ajouré, h=1m l=4m : - 4 214,76 euros H.T

**ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT**

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 5 532,18 € HT**.

**ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n° 2	Avenant n°3	Avenant n° 4	Avenant n°5	Marché initial + avenants notifiés + avenants n°5
Montants en € H.T.	659 192,57	+ 12 553,94	- 1 894,93	+ 8 268,22	+ 1 200,00	<b>+ 5 532,18</b>	<b>684 851,98 €</b>
% d'augmentation		+1,904 %	-0,287 %	+ 1,254 %	+ 0,18 %	+ 0,839 %	+ 3,89 %

**ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES**

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Oullins, Pierre, le 25-02-2026  
*Bénite*  
 SAS GREEN STYLE

Le Maire,  
 Jérémie BREAUD

  
 19 Chemin de la Lône  
 69310 PIERRE BÉNITE  
 Tél. 04 72 66 30 00 - Fax 04 78 86 98 45



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

**webdelib**

ID : 069-216900290-20260311-20260306DEC027A-AU

  
19 Chemin de la Fontaine  
80210 PÉRIÈRE BÉNITE  
[04 75 86 71 00 - fax 04 75 86 71 00]